

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 22 juin 2022

Date de convocation : 17 juin 2022

**Étaient présents** : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion BOSSIS Sophie, BETARD Philippe, GRIFFON Christophe TARDY Jean-Louis.

**Étaient absents excusés** : DURIEUX Bernadette, PALISSIER Boris.

A été nommée secrétaire de séance : PLAIZE Maryline

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022
- Modification du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission de Fabienne GOYON 1<sup>ère</sup> adjointe.
- Achat de l'étang
- Trottoirs de la mairie et chemin piéton à l'aire de jeux : Choix des entreprises
- Voirie : demande de subvention au Conseil Départemental
- Location meublée : remboursement de factures à Madame PLAIZE.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022 à l'unanimité.

**OBJET : Modification du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission de Fabienne GOYON 1<sup>ère</sup> adjointe.**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la Sous-Préfecture le courrier qui l'informe de la démission de Fabienne GOYON au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe.

Il convient de modifier le tableau du Conseil Municipal et de nommer un nouveau délégué au SICM et à la communauté de communes de la Haute-Saintonge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De supprimer un poste d'adjoint au Maire et de ne conserver que deux postes.
- De désigner Monsieur Jean-Claude GERBAUD comme délégué suppléant à la communauté de communes de la Haute Saintonge.
- De désigner Monsieur Jean-Claude GERBAUD comme délégué titulaire au SICM.
- De modifier le tableau du Conseil Municipal comme suit :

| <b>Fonction</b>  | <b>Qualité</b> | <b>NOM ET PRÉNOM</b> |
|------------------|----------------|----------------------|
| Maire            | M.             | ROBERT Bruno         |
| Premier adjoint  | M.             | GERBAUD Jean-Claude  |
| Deuxième adjoint | Mme            | PLAIZE Maryline      |
| CM               | Mme            | BOSSIS Sophie        |
| CM               | Mme            | BERTINEAU Marion     |
| CM               | M.             | GRIFFON Christophe   |
| CM               | M.             | BETARD Philippe      |
| CM               | Mme            | GOYON Fabienne       |
| CM               | M.             | TARDY Jean-Louis     |
| CM               | M.             | PALISSIER Boris      |
| CM               | Mme            | DURIEUX Bernadette   |

- De charger le Maire de notifier cette décision aux EPCI dont la commune est membre.

**OBJET : Achat de l'étang**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'acheter l'étang situé au lieu-dit Aux Crottes sur le chemin de Beauséjour.

Il explique que les propriétaires l'avaient acheté 20 000 € à l'époque.

Certains membres de l'assemblée pensent que la commune ne devrait pas acheter cet endroit trop cher car il a manqué d'entretien que les berges sont très dégradées et qu'il faudra investir pour le remettre en état.

Après en avoir délibéré avec 8 voix pour et une voix contre (un conseiller absent à la précédente réunion ne souhaite pas que la commune achète cet étang), le Conseil Municipal décide :

- De charger le Maire de négocier un prix d'achat de 15 000 € avec une marge de manœuvre jusqu'à 17 000 €.

**OBJET : Trottoirs de la mairie et chemin piéton à l'aire de jeux : Choix des entreprises**

Monsieur le Maire explique que les travaux sur les trottoirs devant la Cimendière sont terminés cette opération est subventionnée par l'Etat (DETR 2021) dans le programme d'ensemble qui comprend l'éclairage public sur la rue des Moineries et le chemin piéton près de l'aire de jeux.

Cependant, le chemin piéton en calcaire n'est pas approprié à cause de la pousse d'herbe qui se fera à court terme et à l'interdiction d'utiliser du glyphosate.

Le Maire explique qu'il a demandé un nouveau devis pour la création d'un chemin piéton en béton lavé au syndicat de la voirie et à l'entreprise Colas.

Monsieur le Maire explique qu'il a profité de la venue de l'entreprise Colas pour demander un devis pour les trottoirs devant la mairie et la place devant la salle Jacques FUME.

Il donne lecture de ces devis :

Chemin en béton lavé :

Syndicat de la voirie : 23 957 € HT

Colas : 12 736 € HT

Trottoirs mairie et place :

Syndicat de la voirie : 50 000 € HT

Colas : 32 000 € HT

Le Conseil Municipal estime que la différence de coût est très significative et souhaite qu'une nouvelle entreprise soit sollicitée pour l'obtention d'un devis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De demander un nouveau devis pour la réalisation de ces travaux et reporte la décision à une nouvelle réunion.

**OBJET : Voirie : demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie effectués ou à venir en 2022 sont susceptibles d'être subventionnés dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la voirie

accidentogène.

Il énumère les travaux prévus ou effectués.

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| Enrobé :                       | 2 716.87 € HT |
| Busage Route du cimetière :    | 2 440.66 € HT |
| Busage Pas Y Bled :            | 820.28 € HT   |
| Bordures virage Champs Rapet : | 1 341.04 € HT |
| Reprofilage chemin du Chêne :  | 2 143.20 € HT |
| Point à temps automatique :    | 6 956.25 € HT |

Soit un total de 16 418.30 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De présenter ces devis au Conseil Départemental afin d'obtenir l'aide pour les travaux sur la voirie accidentogène.
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

|   |
|---|
| <b>OBJET : Location meublée : remboursement de factures à Madame PLAIZE</b> |
|---|

Monsieur le Maire donne la parole à Maryline PLAIZE qui explique que, comme il avait été convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le logement situé au-dessus de la mairie allait être loué en meublé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée d'un an.

Compte-tenu des délais très restreints du délai de location Madame PLAIZE a dû avancer les achats pour meubler le lieu.

Ces achats se résument ainsi :

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| Tissus pour habillage des fauteuils : | 103.74 € |
| Lave-vaisselle :                      | 224.99 € |
| Télévision :                          | 349.00 € |
| Fournitures diverses à Brico Dépôt :  | 121.82 € |
| Rideaux :                             | 74.98 €  |
| Pour un total de                      | 874.53 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De rembourser à Madame PLAIZE la somme de 874.53 € pour les achats qui concernent le logement meublé situé en haut de la mairie.
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire pour procéder à ce remboursement.

|  |
|--|
| <b><u>OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations</u></b> |
|--|

- ⇒ Le Maire informe qu'il n'a pas pris de décision dans le cadre de ses délégations depuis la dernière réunion.

**Questions diverses**

- ⇒ Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la tempête, il y a eu quelques dégâts sur la commune, les employés communaux ont dégager les routes, les vitraux de l'église ont subi des dommages, les logements loués ont été inondés pour quelques-uns et des impacts de grêle ont été constatés au niveau des volets roulants de la salle Jacques FUME.  
Les assurances sont prévenues.
- ⇒ Monsieur TARDY informe sur le projet de livre qui retrace l'histoire de la

commune. Il souhaite que les conseillers municipaux récupèrent des photos auprès des habitants.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.  
Ont signé au registre tous les membres présents.